

Image not found or type unknown



Droit au congé hebdomadaire

Par **lulumanu56**, le **09/12/2009** à **00:38**

Bonjour, je suis coiffeuse en galerie marchande. Je me suis portée volontaire pour travailler le dimanche 20 décembre. Mais en plus, mon employeur me supprime mon jour de congé habituel. Je dois donc travailler du 16 au 24 décembre soit 9 jours consécutifs. Est ce légal? sinon, suis-je en droit de refuser?

Par **jeetendra**, le **09/12/2009** à **10:59**

[fluo]La Direction du Travail du Morbihan :
2 services de renseignement en matière de droit du travail :
1 numéro de téléphone unique: 0810 814 244 (coût d'une communication locale)
VANNES Parc Pompidou Rue de Rohan
Horaires d'accueil du public : tous les jours de 8H45 à 11H30
Renseignements téléphoniques : tous les jours de 13H30 à 16H30 sauf le vendredi après midi
LORIENT 3 rue Jean Le Coutaller
Horaires d'accueil du public : tous les jours de 8H45 à 11H30
Renseignements téléphoniques : tous les jours de 13H30 à 16H30 sauf le vendredi après midi
Bonjour, appelez la Direction du Travail du Morbihan, ils vous renseigneront efficacement sur vos droits de salarié, courage à vous, bonne journée.